Ecrit par Echo du Mardi le 19 octobre 2021

Eau : Les agriculteurs vauclusiens ont fait la chasse aux nitrates

Le préfet coordinateur de bassin Rhône Méditerranée vient de sortir 8 communes vauclusiennes du classement en 'Zone Vulnérable aux nitrates'. Il s'agit de Bollène, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon, Lagnes, l'Isle-sur-la-Sorgue, Saint-Didier et Saumane. De fait, les agriculteurs de ces territoires ne sont donc plus soumis à la réglementation 'nitrates'.

« Cette nouvelle délimitation prend en compte le travail important fourni par les agriculteurs depuis plusieurs années, se félicite Georgia Lambertin, présidente de la Chambre d'agriculture de Vaucluse. Beaucoup d'entre eux se sont engagés vers la certification HVE ou en conversion Bio. Une fois encore, les agriculteurs vauclusiens peuvent être fiers de s'être adaptés aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels. En ajustant leur façon de travailler, ils s'engagent dans le développement durable de leurs activités pour exercer leur métier : nourrir la population avec des produits sains et de qualité. Cela nécessite des adaptations et une formation tout au long de la vie. La Chambre d'agriculture est à leur

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 19 octobre 2021

coté et à leur écoute. Tous ces efforts sont payants et je remercie tous les agriculteurs qui se sont engagés pour que cette nouvelle délimitation soit possible. Sachons pérenniser ces acquis. Continuons dans cette dynamique pour une agriculture toujours plus vertueuse, pérenne et résiliente, capable de préserver la qualité de l'eau, un de nos biens les plus précieux. »

Encore 7 communes concernées

Une zone vulnérable délimite un territoire sensible aux pollutions par les nitrates et sur lequel s'applique une réglementation particulière pour les exploitants agricoles. C'est la qualité de l'eau et notamment les teneurs en nitrates qui déterminent si une commune ou partie de commune entre dans le classement. En Vaucluse, les eaux souterraines, nappe Miocène et nappe alluviale des plaines du Comtat montrent encore des teneurs en nitrates élevées et 7 communes autour de Carpentras (Aubignan, Carpentras, Loriol-du-Comtat, Mazan, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sarrians) restent ainsiclassées en zone vulnérable. Sur ces territoires, les programmes d'actions nationaux et régionaux actuels continuent de s'appliquer jusqu'à leur révision en 2022.

Une victoire importante pour les agriculteurs

« La sortie du classement en zone vulnérable de 8 communes du département est une victoire importante : grâce au travail de la Chambre d'agriculture et à la rigueur des agriculteurs, nous avons pu influer sur ce classement, qui représente une réelle contrainte pour les agriculteurs, insiste André Bernard, président de la Chambre régionale d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur et ancien président de la chambre vauclusienne. Depuis plus de 20 ans nous travaillons à montrer qu'il y a certaines anomalies dans le classement de communes vauclusienne en zone vulnérable et que l'origine agricole des nitrates n'est pas démontrée. L'origine des contaminations est très probablement partagée avec les nombreuses stations d'épuration et assainissements individuels du territoire. Il est difficile d'imaginer sortir totalement le Vaucluse des zones vulnérables, mais nous nous attacherons à vérifier que les points de contrôles et les analyses sont bien représentatifs du territoire et que l'origine des nitrates est démontrée. J'appelle les agriculteurs des communes concernées à poursuivre leurs efforts pour monter que l'agriculture sait se remettre en question quand c'est nécessaire. Sur ce secteur le travail effectué ces dernières années par les producteurs hors-sol par exemple est fantastique et les progrès immenses. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !